

FORMEZ POUR RECRUTER !

Une solution simple et sur mesure avec la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)

Rencontrez-vous des difficultés à trouver le candidat idéal pour votre projet de recrutement ?

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEI) est là pour vous aider !
Ce dispositif finance la formation préalable à l'embauche pour les contrats de travail de plus de 6 mois (y compris en alternance).

Les avantages de la POEI :

- Formation sur mesure pour les candidats demandeurs d'emploi retenus ;
- Réduction efficace de l'écart entre les compétences disponibles et celles requises pour le poste ;
- Prise en charge des frais pédagogiques et de la rémunération des stagiaires.

La formation peut se dérouler au sein de votre entreprise (tutorat) ou être réalisée par un organisme de formation de votre choix.

Préparez votre futur employé dès aujourd'hui avec la POEI !

On est là pour vous !

Les conseillers France Travail vous accompagnent pour :

- Vous **conseiller** sur les modalités pédagogiques,
- **Rechercher** des candidats correspondant à vos besoins ,
- Vous **proposer** des services complémentaires : immersions professionnelles, jobdatings, salons en ligne...

LES CONDITIONS DE RÉALISATION

ENTREPRISES ÉLIGIBLES :

- Toutes les entreprises publiques et privées qui sont à jour de leurs cotisations sociales et n'ayant pas licencié pour motif économique dans les 12 derniers mois.

PRISE EN CHARGE :

- Totale ou partielle si la formation est réalisée par un organisme de formation ;
- Jusqu'à 5 €/heure net si la formation est réalisée dans l'entreprise (tutorat).

CONTRATS À PROPOSER :

- Tout contrat de plus de 6 mois y compris alternance.

DURÉE DE LA FORMATION :

- Cas général : jusqu'à 450 heures.
- Cas particuliers :
 - jusqu'à 600 heures pour les demandeurs d'emploi prioritaires, éloignés de l'emploi ;
 - jusqu'à 300 heures pour les POEI 100% tutorat ou pour les contrats pour un emploi saisonnier d'une durée minimale de 4 mois.

LES ÉTAPES CLÉS

1. Emettre un besoin de compétences depuis son espace recruteur sur francetravail.fr
2. Définir un parcours de formation avec un organisme de formation et/ou France Travail (**39 95**)
3. Signer une convention avant le début de la formation
4. Réaliser le bilan et signer le contrat le travail
5. Bénéficier de l'aide versée par France Travail

LES TUTORIELS

- Former avant d'embaucher c'est possible !



- Pas-à-pas « Créer ma demande d'aide POEI »

